

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4705**

commune (s) :

objet : Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) divers - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4705**

objet : **Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) divers - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le marché à bons de commande de fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) divers arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Afin de renouveler ce cadre d'achat, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution d'un nouveau marché ayant pour objet la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) divers.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu, à partir du mois de janvier 2014, pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

Le marché, sans engagement de commande minimum, comporterait un engagement de commande maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Le montant relatif à la période ferme est identique pour la période de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 octobre 2013, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Codima Roboflux.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) divers et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Codima Roboflux pour un montant maximum global de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire aux budgets principal et annexes - exercices 2014 et suivants - compte 60 636 - fonction 020 et aux opérations correspondantes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.